

solidarité syndicale



union solidarity

Comme depuis quelques années déjà, les fonctionnaires internationaux se joignent à la population genevoise le 1er mai, pour célébrer la journée internationale revendicative des travailleurs. Ils ont pris conscience que les problèmes qu'ils rencontraient au sein des organisations internationales sont les mêmes que ceux rencontrés par la majorité des salariés du canton, et d'ailleurs..

En effet, la déréglementation du travail dans le monde a aussi des conséquences négatives dans les organisations internationales. Elle se traduit par une précarité accrue, un recul de la protection sociale des employés, une charge de travail plus importante avec moins de moyens.

Par ailleurs, force est de constater qu'aujourd'hui les droits syndicaux sont attaqués de toutes part, sous tous les prétextes et dans tous les pays : la régression des droits démocratiques et sociaux dans l'entreprise ce qui est au demeurant dommageable pour toutes et tous. Or il est impossible de construire une société juste sans que la voix des personnes qui y travaillent, soit prise en compte !

La journée du 1er mai est l'occasion de créer des liens forts et chaleureux entre les syndicats genevois et les organisations du personnel des OI, car celles-ci et leurs membres oeuvrent pour un même objectif : la défense des droits des travailleuses et travailleurs.

Cette année, les fonctionnaires internationaux - en signe de solidarité - soutiennent les thèmes retenus, ensemble nous disons : **OUI à l'assurance maternité et NON à la 11^e révision AVS.**

As in the past few years, the international civil servants join the citizens of Geneva on May first to celebrate international labour day. The workers of this canton have long realized that the problems with which they are confronted in their places of work, are similar to those that face their counterparts in the international organizations. This day is a fitting time to create strong and warm ties between the Geneva unions and the staff associations and unions of the international organizations, as all struggle toward the same goal: defending the rights of workers. It is not surprising to note that the deregulation of workers rights worldwide has had a negative impact on the international organizations: pronounced precarious employment practices, work overload with less resources and above all unacceptable pressure on staff whose employment is the most insecure as well as on those who are most active in representing staff. In fact, today it is clear that labor rights are being attacked from all sides, under all pretexts and in all countries. We are experiencing a regression of democratic and social rights in the workplace which damages us all. In fact, it is difficult if not impossible to build a just society without due attention being paid to its workers.

This year, in solidarity, the international civil servants totally support the choice of slogan put forth by the Swiss unions and we join them in saying: **YES, to maternity insurance; NO to the 11th revision of the AVS.**

Associations de personnel ou syndicats membres de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux FICSA (022 917 31 50 ficsa@unog.ch) à Genève: OIM Organisation internationale des migrations; OMM Organisation météorologique mondiale; OMS Organisation mondiale de la santé; UIT Union internationale des télécommunications; CERN Organisation européenne pour la recherche nucléaire

**au parc
des Bastions**

2004

**journée revendicative internationale
des travailleuses et travailleurs**

1^{er} mai

**11^e révision AVS
NON
assurance
maternité
OUI**

samedi 1^{er} mai 2004

- 11 h monument à la mémoire des Brigadistes engagés pour la défense République espagnole contre les franquistes – début de la rue Dancet à Plainpalais, allocutions et apéritif offert
- 12 h pique-nique sera organisé par les Associations de personnel des institutions du système onusien
- 14 h place des Nations, prises de parole de représentant-e-s de la fonction publique internationale et du Comité 1er mai
- 14 h 30 départ du cortège de la fonction publique internationale empruntant l'avenue de France, rue de Lausanne, quai Wilson, la jonction entre les deux cortèges se fera au pont du Mont-Blanc
- 15 h **départ du cortège principal** du boulevard James-Fazy empruntant le bd James-Fazy, Place des XXII cantons, rue de Chantepoulet, rue du Mont-Blanc, pont du Mont-Blanc, Place du Port, Place Longemalle, Croix d'Or, rue du Marché, rue de la Confédération, rue de la Corraterie, Place Neuve, puis finalement parc des Bastions
- 16 h au parc des Bastions, allocutions des syndicats et partis politiques
 - balades pour les enfants sur les ânes de Bonaventure, manège
 - dès 12h et jusqu'à 24h, restauration avec plus de 40 stands

Comité d'organisation des manifestations du 1^{er} mai (022 731 84 30 info@cgas.ch), constitué par la Communauté genevoise d'action syndicale CGAS, Parti du Travail, Parti socialiste genevois, solidaritéS, Les Verts; soutenus par Association de soutien aux combattants des Brigades internationales, Association Maison populaire de Genève, Collectif 14 juin, Comité Amérique centrale, Equité, Groupe pour une Suisse sans armée, les communistes, Organisation socialiste libertaire

«vol» au dessus de l'AVS

Le 16 mai prochain, les citoyennes et citoyens se prononceront sur la 11^e révision de l'AVS.

Rappelons qu'il a fallu 74 ans de dures batailles pour arriver à ce que l'AVS devienne une réalité en 1948, complétée dès 1985 par un deuxième pilier inéquitable et peu, l'AVS reste néanmoins la base de tout le système social qui livre des rentes à celles et ceux qui ne travaillent plus pour des raisons d'âge ou d'invalidité.

Lors de la 10^e révision déjà, des attaques avaient été perpétrées sur tout ce qui concerne l'âge de la retraite pour les femmes ; mais celles portées par la 11^e révision comportent des mesures encore plus dures et injustes : augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes ; suspension de l'indice mixte ; extorsion de certaines rentes de veuve ; diminution des rentes AI.

Aujourd'hui, Couchepin et son équipe nous entreprennent une démolition sans précédent des assurances sociales, alors que de plus en plus de personnes éprouvent des difficultés à trouver un emploi dès 50 ans et que de en plus en plus de secteurs de l'économie rejettent les personnes arrivant à cet âge.

Dès lors, comment justifier une augmentation de l'âge de la retraite, d'autant plus que cette augmentation ne créera pas de postes de travail...

Aujourd'hui, les mêmes forces anti-sociales qui ont entravé pendant des décennies l'entrée en vigueur de l'AVS, se conjurent pour battre en brèche nos acquis sociaux.

Aux attaques portées à l'AVS s'ajoutent celles déjà assénées à l'assurance chômage, au deuxième pilier, ainsi qu'une restriction généralisée des prestations sociales.

Les conséquences de cette politique sont la montée en flèche de la précarisation sociale, de la violence, de l'insécurité de l'emploi et une kyrielle de problèmes de société, elles font d'un pays riche, le pays où la marginalisation constitue désormais la règle pour des pans entiers de la société.

Nous nous sommes mobilisés en nombre l'année passée pour manifester contre la mise à sac de nos assurances sociales.

En 2003 nous avons récolté 180'000 signatures en 48 heures pour le référendum sur la 11^e révision AVS, en 2004 nous ne baissons pas les bras. Il est de notre devoir de donner une réponse cinglante aux fossoyeurs de l'état social.

NON à la 11^e révision de l'AVS

parce qu'elle comporte une diminution généralisée des prestations actuelles:

l'augmentation quasi immédiate de l'âge de retraite des femmes

la suppression de l'indice mixte qui engendrera une réduction inélucltable des rentes

la suppression d'une partie des rentes de veuve actuelles.

Dès cette année, nous réaliserons le moment de mémoire aux luttes antifascistes, traditionnel du 1^{er} mai, devant le monument aux Brigadistes engagés pour la République espagnole; et commémorerons les événements du 9 novembre 1932 tous les 9 novembre à la Pierre de Plainpalais.

OUI à l'assurance maternité fédérale

Le 13 juin 1999, le peuple suisse rejetait une fois de plus un projet d'assurance maternité, alors que le principe de l'assurance maternité est inscrit dans notre Constitution suisse depuis bientôt 60 ans !

Dopées par un excellent score à Genève, les femmes ne baissèrent pas les bras: grâce à un magnifique travail de réseau entre les militantes et les parlementaires. Quelques mois plus tard, un projet de loi était remis au Grand Conseil, qui l'adopta à une quasi unanimité.

Depuis le 1^{er} juillet 2001, toutes les femmes de Genève bénéficient donc de cette protection sociale indispensable au moment de l'arrivée d'un enfant au sein de la famille. En effet, quel que soit le domaine dans lequel elles travaillent, elles peuvent enfin compter sur un revenu pendant tout le congé maternité. L'assurance genevoise s'applique aux salariées, aux indépendantes et aux chômeuses Elle prévoit 16 semaines de congé maternité et adoption payées à 80%. Ceci n'est pas le cas dans le reste de la Suisse, où les femmes qui ne sont pas au bénéfice d'une CCT, peuvent se retrouver sans revenu pendant les 8 semaines d'interdiction de travailler qui suivent l'accouchement.

Le succès genevois a sans doute été l'un des éléments qui ont permis aux Chambres fédérales de voter, à nouveau, en automne 2003 une assurance maternité de 14 semaines à 80%, certes plus modeste et sans congé adoption, mais tout aussi indispensable que la version genevoise. Elle prévoit explicitement que les cantons qui ont une assurance plus généreuse peuvent la conserver. Ce sera le cas à Genève.

Mais c'était sans compter sans l'acharnement de l'UDC, qui déclare que la maternité est une affaire privée. Il s'y opposa une fois de plus en lançant un référendum qui a malheureusement abouti avec plus de 70'000 signatures le 22 janvier 2004.

Le combat n'est de loin pas terminé !

La Suisse est le seul pays d'Europe à ne pas avoir d'assurance maternité. Les genevoises et les genevois doivent continuer à montrer leur détermination à voir une assurance maternité fédérale entrer en vigueur.

C'est pourquoi, en solidarité avec les femmes de tous les cantons, nous voterons un OUI massif cet automne !

Cela démontrera aussi la ferme volonté des citoyennes et citoyens du canton de conserver leur assurance maternité genevoise plus généreuse. De plus, l'entrée en vigueur de l'assurance maternité fédérale diminuera, dans un premier temps, la cotisation prélevée à Genève car la fortune des APG prendra en charge le coût des premières années de fonctionnement.

Soyons solidaires

votons OUI à l'assurance maternité fédérale en automne 2004



Signez l'
initiative pour
une **caisse maladie**
unique et sociale

Pour imposer la maîtrise des coûts en diminuant d'au moins 200 millions de francs par an les frais engendrés par les seuls changements de caisses, en supprimant ceux dédiés à la surveillance d'une centaine de caisses.

L'initiative permettra de réduire les coûts administratifs et supprimera tous les frais de publicité. Les assurés seront tous traités de la même manière, les délais de remboursements identiques pour tout le monde.

L'introduction de cotisations qui tiennent compte de la capacité économique des assurés apportera un élément important de justice sociale et engendrera une diminution des primes pour la majorité d'entre-eux.

paquet fiscal fédéral

quelques bonnes raisons de le refuser

Poursuivant dans sa logique néo-libérale, la majorité du parlement fédéral s'engage résolument vers le démantèlement des finances publiques, dans le but déclaré d'une diminution des dépenses sociales.

La Confédération devrait se priver de 2,5 milliards de recettes et les cantons et les communes de 1,5 milliards. D'où la résistance de la quasi-unanimité des gouvernements cantonaux, lesquels ne voient pas comment compenser ces pertes de rentrées fiscales, sinon en augmentant les impôts ou en diminuant drastiquement les dépenses publiques.

Le « paquet fiscal fédéral » comprend trois volets, qui ne bénéficieront qu'aux classes aisées de la population, aux riches de ce pays.

allègement du droit de timbres : un nouveau cadeau aux gens fortunés

Il s'agirait de réduire une taxe sur les transactions financières, qui ne concerne évidemment que les boursicoteurs.

allègement fiscal concernant le logement : une diminution pour certains, une augmentation pour d'autres ...

S'agissant de la suppression de la valeur locative, cette mesure sera bénéfique pour le propriétaire qui habite dans sa propre maison franche d'hypothèque, mais s'agissant de la suppression des déductions des intérêts hypothécaires, elle sera pénalisante pour tous ceux qui sont fortement dépendants des banques

allègement fiscaux pour les couples et les familles : le mensonge est de taille !

Contrairement à la propagande du « Comité romand oui à une baisse d'impôts pour tous » (qui se cache derrière ?) il n'y aura pas de diminution d'impôts pour la majorité des couples et

des familles ; à Genève cela se traduira même par une augmentation de la fiscalité !

Seules les familles disposant d'un revenu imposable supérieur à 150.000 francs jouiront d'une diminution progressive..

diabolique et lacunaire

Dans leurs calculs, les autorités fédérales avaient omis de prendre en compte la progression à froid, ce qui aurait pour conséquence une aggravation substantielle de la baisse des recettes de l'ensemble des collectivités publiques. « Tant pis, on y va quand même ! »

au peuple de décider

Autant de bonnes raisons pour que les citoyennes et citoyens se mobilisent le 16 mai prochain pour refuser et renvoyer à ses auteurs un si désastreux projet !

NON au paquet fiscal fédéral

Retransmission des discours

**sur Radio Zones
93,8 Mz**

infos spéciales 1^{er} mai à 18 h 30
Tél 022 734 77 74 Fax 734 77 75

manifestations sur le domaine public

Prenant prétexte des actions de « casse » qui ont eu lieu à Genève dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin lors du sommet du G8, la droite genevoise a déposé un projet de loi qui s'attaque désormais de manière frontale aux libertés démocratiques fondamentales, à savoir la liberté de manifester et d'exprimer des opinions ou des revendications sur le domaine public.

Par « manifestations », les auteurs du projet entendent « tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion visant à exprimer une opinion ou une revendication », n'y sont pas soumises les manifestations culturelles, festives ou sportives. Tous les mouvements sociaux qui recourent aux moyens de rassemblements, réunions ou manifestations sur le domaine public pour promouvoir leurs revendications ou opinions sont donc directement visés par cette loi.

Ainsi le Département de Justice, Police et Sécurité (DJPS) pourra refuser de délivrer une autorisation de manifestation, ou la subordonner à des conditions particulières qu'il déterminera seul. Parmi les conditions, figure la constitution d'un service d'ordre adéquat, et qui serait « subordonné à la police ».

Qu'un service d'ordre doive être mis sur pied, cela va de soi : il faut assurer le bon déroulement des manifestations et protéger les personnes qui y participent contre toute agression d'où qu'elle vienne. Mais l'exercice des droits démocratiques ne saurait être subordonné à la police, et à l'autorité dont la fonction consiste à juguler la résistance au désordre social actuel, qui provoque le chômage, la dégradation des conditions de vie et des droits sociaux de la grande majorité de la population, l'augmentation de la pauvreté et la destruction de l'environnement dans tous les pays.

Par ailleurs, exiger des organisateurs/trices la conclusion d'une assurance responsabilité civile est également un moyen d'empêcher le déroulement d'une manifestation. Est-il acceptable que ceux-là doivent s'assurer contre des dommages dont ils ne sont nullement responsables (qui peuvent être réalisés par des élé-

ments provocateurs), ou contre des dégâts survenant en marge de la manifestation, après qu'elle soit dissoute ?

Les organisateurs d'une manifestation répondraient des dommages causés au cours de celle-ci par les participants à la manifestation, ils seront donc a priori en position d'accusés... Et on promet une inculpation à tout manifestant, car le code pénal considère que le seul fait d'avoir pris part à une manifestation dans laquelle des violences ont été commises collectivement contre des personnes ou des propriétés peut être poursuivi pour « participation à émeutes ».

Le projet de loi porte atteinte à des droits démocratiques, il ouvre toute grande la porte au montage d'opérations de provocation, à l'arbitraire policier et bureaucratique au détriment des libertés citoyennes.

De surcroît, il part du principe que les forces de l'ordre ne portent atteinte ni aux biens ni aux personnes, alors que nous avons vu, à plusieurs reprises, la police infliger des blessures graves à des manifestants non-violents (citons l'agression policière de Cornavin le 29 mars, où l'on tira à bout portant avec une arme non autorisée sur une syndicaliste).

Ainsi, non seulement les milieux dominants remettent en cause le modèle de relatif compromis social ; ils s'attaquent désormais aux droits démocratiques et aux libertés syndicales qu'ils ont dû concéder dans le contexte de l'après-guerre et de la défaite du fascisme. L'alliance de toute la droite sur ce projet de loi est significative : elle nous rappelle qu'en temps de crise, la bourgeoisie n'hésite pas sur les moyens pour maintenir son ordre et son système.

Il est loin le temps où le néo-libéralisme était triomphant et nous promettait une ère de prospérité générale...

Le renforcement des tendances à la répression est son aveu de faiblesse, incapable qu'il est de répondre aux attentes des populations en matière de sécurité économique et sociale, de protection de l'environnement, et de relations internationales fondées sur le droit et la coopération, favorisant la paix dans le monde.

extraits d'une contribution d'Eric DECARRO